



PAROISSE DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

Aux Contribuables de la susdite paroisse

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, ALICE RIOPEL directrice générale de la susdite paroisse, que lors de sa séance ordinaire du DIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 541-2014

AYANT POUR EFFET l'identification du patrimoine immatériel, plus précisément la pratique de la chanson traditionnelle.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 18^e jour de NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE.

Signé


DIRECTRICE GÉNÉRALE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à SAINT-COME certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 13 h et 16 heures de l'après-midi, le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE.

Signé


DIRECTRICE GÉNÉRALE